

CHAMPION IRON ANNONCE UN PARTENARIAT AVEC NIPPON STEEL ET SOJITZ POUR FAIRE PROGRESSER L'ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT POTENTIEL DU PROJET KAMI

Montréal, le 18 décembre 2024 [Sydney, le 19 décembre 2024] - Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (OTCQX : CIAFF) (« Champion » ou la « Société ») annonce que Nippon Steel Corporation (« Nippon ») et Sojitz Corporation (« Sojitz », et collectivement avec Nippon, les « partenaires ») ont conclu une entente contraignante avec Champion afin de former un partenariat (le « partenariat ») pour la détention conjointe et le développement du projet Kamistiatusset (« Kami » ou le « projet »). Les partenaires verseront une contribution initiale de 245 M\$ en contrepartie d'une participation de 49 % dans le partenariat, et Champion pourrait recevoir de futurs paiements potentiels selon le rendement financier du projet, si et lorsqu'il sera en exploitation (la « transaction »). Si la Société et les partenaires prennent une décision finale d'investissement (« DFI ») positive à la suite de la réalisation d'une évaluation de faisabilité définitive du projet (une « EFD »), ils partageront les coûts de développement et de construction du projet conformément à leurs participations respectives. Dans le cadre de la transaction et des futures contributions au prorata des partenaires, le projet bénéficiera de contributions à hauteur de 490 M\$ avant que Champion ne soit tenue de fournir du financement additionnel au prorata de sa participation dans le projet.

Le chef de la direction de Champion, M. David Cataford, a déclaré : « *Nous sommes très heureux de nous associer avec des chefs de file mondiaux de l'industrie, qui partagent notre vision à long terme pour Kami. Ce projet d'envergure pourrait produire du minerai de fer de haute pureté, qui a d'ailleurs été récemment reconnu par les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec et le gouvernement du Canada comme un minerai critique. Le fait d'attirer de telles sociétés reconnues mondialement témoigne de la qualité exceptionnelle des ressources de la Fosse du Labrador et de notre capacité avérée de construire et d'exploiter de manière durable de grands projets de minerai de fer de haute pureté dans la région. Le soutien financier et la collaboration des partenaires marquent un important pas en avant alors que nous travaillons sur les éléments requis pour optimiser le projet en vue d'une DFI potentielle. Grâce à l'excellent bilan des partenaires dans l'industrie sidérurgique et à la saine gestion de Champion de ses projets d'exploitation dans la région, Kami pourrait stimuler une croissance économique importante dans Labrador West et constitue une occasion de contribuer à la décarbonation de l'industrie mondiale de l'acier. Par ailleurs, l'annonce récente de la collaboration des gouvernements des deux provinces locales, qui entendent faire d'importants investissements pour développer des projets visant à offrir un accès à de l'énergie renouvelable pour des décennies dans la région, renforce l'occasion que Kami représente de bâtir un projet durable.* »

M. Ryuichi Nagai, directeur général exécutif de Nippon, a déclaré : « *En sécurisant un approvisionnement en minerai de fer de qualité réduction directe, Nippon se taille un avantage stratégique crucial pour poursuivre sa transition vers une réduction des émissions de sa production d'acier. Kami bénéficie de l'une des meilleures ressources et de l'un des projets de minerai de fer de qualité réduction directe les plus avancés au monde. Il s'agit donc d'une rare occasion pour notre société d'optimiser sa chaîne d'approvisionnement grâce à un projet durable caractérisé par une longue durée d'exploitation. Notre relation à long terme avec Sojitz et l'expertise technique éprouvée*

de Champion dans la Fosse du Labrador procurent des fondations solides pour faire avancer le projet alors que nous évaluons son développement potentiel. »

M. Osamu Matsuura, directeur exécutif de Sojitz et chef de l'exploitation de la Division des métaux, des ressources minérales et du recyclage, a déclaré : *« Grâce à ce partenariat, notre entreprise s'aligne encore davantage sur la transition accélérée de l'industrie sidérurgique vers une réduction des émissions. L'investissement de Sojitz crée une occasion de s'approvisionner en matériaux critiques pour répondre aux besoins évolutifs de nos clients. Dans le cadre de notre partenariat commercial avec Champion, depuis la remise en service de leur mine du Lac Bloom, leur équipe a démontré, au fil des ans, une fiabilité remarquable dans la construction et l'exploitation de projets durables, tout en assurant un approvisionnement stable de produits de qualité pour nos clients. Notre société est très heureuse de s'associer à des groupes aussi crédibles en vue du développement potentiel de ce projet nécessaire pour répondre aux besoins actuels et futurs de nos clients. »*

La clôture de la transaction demeure assujettie à la signature, par la Société et les partenaires, d'une entente-cadre (l'« entente cadre ») pour faire avancer le projet vers une décision d'investissement intérimaire (« DII ») potentielle et, ultimement, vers une DFI, incluant notamment l'obtention des permis pour le projet et la réalisation d'une EFD. Tous les coûts du projet seront partagés par les partenaires au prorata. L'EFD devrait être finalisée vers le milieu de l'année civile 2026 et la période de construction du projet est estimée à 48 mois suivant la prise d'une DFI.

Suivant la clôture de la transaction, Champion détiendra une participation de 51 % dans Kami, et Nippon et Sojitz détiendront des participations minoritaires de 30 % et 19 %, respectivement. Nippon et Sojitz auront droit à une allocation des volumes de minerai de fer produits à Kami conformément à leur participation proportionnelle dans le projet. La contribution de 245 M\$ des partenaires sera structurée sous la forme d'un paiement initial de la part des partenaires de 68,6 M\$ à la clôture, suivi d'un paiement ultérieur de 176,4 M\$ suivant la réalisation d'une EFD, et sous réserve que Champion et les partenaires prennent une DII positive de poursuivre les travaux pour arriver à une DFI. De plus, la transaction prévoit de futurs paiements potentiels à Champion selon le rendement financier du projet, si et lorsque celui-ci sera en exploitation. Champion demeurera en charge de l'exploitation du projet, et supervisera notamment le développement potentiel et les futures opérations du projet. La transaction devrait être clôturée durant le premier semestre de l'année civile 2025 et reste sujette à la négociation et à la signature d'ententes définitives, incluant l'entente-cadre et une convention de société qui inclura des droits et obligations en matière de dilution, de retrait et autres usuels pour une transaction de cette nature (l'« entente de partenariat »).

À court terme, le partenariat prévoit faire progresser l'étude d'impact environnemental récemment amorcée et exigée par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. La Société et les partenaires continueront également de dialoguer avec les parties prenantes locales, y compris les communautés des Premières Nations, afin de favoriser un développement collaboratif et s'assurer que le projet ait un impact positif dans la région. De plus, la Société poursuivra ses discussions avec les différents paliers de gouvernement, notamment afin d'obtenir un soutien potentiel découlant de l'ajout récent du minerai de fer de haute pureté aux listes de minéraux critiques du gouvernement du Canada et des gouvernements des provinces locales, et continuera d'évaluer les possibilités d'améliorer les paramètres économiques du projet. En parallèle, le partenariat compte compléter l'EFD, en tirant parti de l'étude de pré faisabilité antérieure publiée en mars 2024, avant d'envisager une DII et ultimement, une DFI. Afin de soutenir ces initiatives, le partenariat a récemment embauché des personnes clés, dont M. Kevin Foley à titre de directeur général du projet Kami. M. Foley apporte une vaste expérience en développement et en gestion de projets d'envergure, incluant dans ses récentes fonctions à titre de directeur général de projets de sables bitumineux au Canada et dans les postes de haut niveau qu'il a occupés au sein de la Compagnie minière IOC, dont les installations sont situées à quelques kilomètres à peine du projet Kami.

À propos du projet Kami

Le 1^{er} avril 2021, la Société a fait l'acquisition des propriétés minières du projet Kami dans la ceinture géologique de la Fosse du Labrador, au sud-ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, près de la frontière est du Québec. Kami est un projet de minerai de fer de qualité réduction

directe (« RD ») situé à proximité d'infrastructures disponibles, à quelques kilomètres au sud-est de la mine du Lac Bloom exploitée par la Société. Le 14 mars 2024, la Société a déposé l'étude de préfaisabilité 2024 (l'« étude »), qui évaluait la construction d'installations minières et de traitement afin de produire du minerai de fer de qualité RD pour bouletage sur le projet Kami. L'étude décrit un projet d'une durée d'exploitation de 25 ans avec une production annuelle moyenne de concentré de minerai de fer de qualité RD d'environ 9,0 millions de tonnes métriques humides par année à une teneur de plus de 67,5 % Fe. Kami bénéficie des efforts des propriétaires antérieurs du projet en vue de l'obtention des permis et la période de construction est estimée à environ 48 mois suivant une DFI. Tel que décrit dans l'étude, les dépenses d'investissement sont estimées à 3 864 M\$ et généreraient une valeur actualisée nette (« VAN ») de 541 M\$ et un taux de rendement interne (« TRI ») de 9,8 % après impôt, selon le premier scénario fondé sur une dynamique de prix prudente comparativement aux prix en vigueur pour le minerai de fer, ou encore une VAN de 2 195 M\$ et un TRI de 14,8 % après impôt, selon le deuxième scénario fondé sur le prix moyen de l'indice P65 sur les trois dernières années civiles.

La Société n'a connaissance d'aucune nouvelle information ou donnée ayant une incidence importante sur l'information contenue dans l'étude et confirme que toutes les hypothèses importantes et les paramètres techniques qui sous-tendent les estimations dans l'étude sont toujours applicables et n'ont pas subi de changements importants. L'étude est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, auprès de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au et sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com.

À propos de Nippon Steel Corporation

Nippon est le plus grand aciériste au Japon et l'un des plus importants producteurs d'acier dans le monde. Nippon a une capacité mondiale de production d'acier brut d'environ 66 millions de tonnes et emploie près de 110 000 personnes dans le monde. La production de Nippon est centralisée au Japon mais l'entreprise est présente dans 15 pays ou plus partout dans le monde, notamment aux États-Unis, en Inde, en Thaïlande, en Indonésie, au Vietnam, au Brésil, au Mexique, en Suède, en Chine, et ailleurs. À titre de « meilleur aciériste avec des capacités de calibre mondial », Nippon dispose de technologies et de capacités de production parmi les meilleures au monde et offre d'excellents produits et services qui contribuent à la société. Nippon est un client actif de Champion depuis la remise en service de la mine du Lac Bloom en 2018.

À propos de Sojitz Corporation

Sojitz a été formée à la suite du regroupement de Nichimen Corporation et de Nissho Iwai Corporation, deux sociétés qui bénéficient d'un très long et riche historique. Depuis plus de 160 ans, l'entreprise a contribué à soutenir le développement d'innombrables pays. Aujourd'hui, le groupe Sojitz est constitué d'environ 400 filiales et sociétés affiliées situées au Japon et partout dans le monde, qui développent une vaste gamme d'activités commerciales à l'international. Sojitz agit à titre de partenaire commercial pour Champion depuis la remise en service de la mine du Lac Bloom en 2018.

À propos de Champion Iron Limited

Champion, par l'entremise de sa filiale entièrement détenue Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom, situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont, Québec. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert avec deux concentrateurs qui s'alimentent principalement en énergie hydroélectrique renouvelable. Les deux concentrateurs ont une capacité nominale combinée de 15 Mtpa et produisent du concentré de minerai de fer à haute teneur (66,2 % Fe) avec de faibles teneurs en contaminants et ont prouvé leur capacité à produire un concentré de qualité supérieure destiné à la réduction directe (67,5 % Fe). Bénéficiant de l'une des ressources les plus pures au monde, la Société investit pour moderniser la moitié de la capacité de la mine du Lac Bloom afin de produire du matériel de qualité réduction directe pour boulettes pouvant atteindre 69 % Fe. Les produits de minerai de fer à haute teneur et à faible contamination du Lac Bloom ont su se mériter une prime par rapport au prix de référence Platts IODEX pour le minerai de fer à 62 % Fe. La Société expédie son concentré de minerai de fer du Lac Bloom par rail jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec, et l'a livré partout dans le monde, incluant en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en Europe, en Corée du Sud, en Inde et au Canada. En plus du Lac Bloom, Champion possède également un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans

la Fosse du Labrador, incluant le projet Kami, situé à quelques kilomètres au sud-est du Lac Bloom, et le portfolio de propriétés Cluster II situé à moins de 60 km au sud du Lac Bloom.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l'information et des énoncés qui peuvent constituer de l'« information prospective » aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement désignés aux présentes comme des « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « s'attend à », « budgète », « est prévu », « estime », « continue », « prévoit », « projette », « prédit », « a l'intention de », « anticipe », « vise », « cible » ou « est d'avis », ou toute variation de ces termes, y compris leurs négatifs, ou des énoncés à l'effet que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Les énoncés prospectifs comportent des risques inhérents, des incertitudes et d'autres facteurs qui ne peuvent être prédits ni contrôlés par la Société.

Énoncés prospectifs spécifiques

Tous les énoncés compris dans le présent communiqué de presse, autres que les énoncés de faits historiques, qui concernent des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, sont des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comprennent, entre autres choses, les attentes de la direction concernant : la négociation et la signature de l'entente-cadre, de l'entente de partenariat et des autres documents relatifs à la transaction, ainsi que leurs modalités; la réalisation des transactions envisagées dans l'entente-cadre ainsi que leur date de réalisation; la structure et le financement du partenariat et du projet, la DII et la DFI; la réalisation de l'EFD ainsi que sa date de réalisation; les délais et la capacité du partenariat d'obtenir les autorisations et les permis requis pour entreprendre la construction et les opérations sur le projet; les délais et la capacité d'arriver à une décision de construction; les délais et la période de construction; la capacité de Champion de réaliser les bénéfices de la transaction; les délais et la capacité des parties de financer les appels de fonds pour faire avancer le développement du projet et poursuivre son développement; l'étude, le potentiel du projet de produire du minerai de fer de qualité RD, l'échéancier de réalisation anticipé, les paramètres économiques, les dépenses d'investissement, le budget et le financement, les paramètres de production et financiers, les paramètres techniques, l'obtention des permis et des approbations, les infrastructures disponibles et planifiées, l'empreinte environnementale anticipée, les gains d'efficacité, les retombées économiques et autres comme une stimulation de la croissance dans Labrador West, et l'évaluation des paramètres économiques du projet; le changement des méthodes de production de l'industrie sidérurgique et la croissance prévue de la demande pour des produits de minerai de fer à plus haute teneur, ainsi que le déficit de marché et les primes plus élevées qui s'en suivent, incluant les technologies de réduction et la participation de la Société à ces efforts, sa contribution aux résultats et sa vision et son positionnement en lien avec ces éléments, ainsi que les avantages attendus; l'acier vert, les initiatives de réduction des émissions, les initiatives, objectifs, cibles et attentes en matière de développement durable et d'environnement, société et gouvernance, les implications prévues de ces derniers et le positionnement de la Société à l'égard de ces éléments; et la croissance et les opportunités de la Société en général.

Risques

Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : les résultats des études de faisabilité et autres; les changements aux hypothèses utilisées dans le cadre des études de faisabilité et autres; les délais dans les projets; le moment et l'incertitude du virage de l'industrie sidérurgique vers la décarbonation, le recours aux fours à arc électrique et l'impact sur la demande pour du matériel d'alimentation à haute teneur; la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; les fluctuations des taux de change; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les perturbations des marchés, notamment les pandémies ou les crises sanitaires significatives,

les conditions météorologiques extrêmes, les désastres naturels, les activités terroristes, les crises financières, les crises politiques, les guerres et autres conflits militaires (incluant le conflit militaire en cours entre la Russie et l'Ukraine et celui au Moyen-Orient), ou d'autres événements majeurs ou la perspective de tels événements; les futurs prix pour le minerai de fer; les futurs coûts de transport; les préoccupations publiques croissantes quant à l'impact environnemental des produits de la Société ou de leur sécurité perçue; l'acceptabilité sociale décroissante et l'activisme social accru visant à réduire l'utilisation des carburants fossiles, qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la perception des consommateurs; les cyberattaques ou événements (incluant les rançongiciels, les cyberattaques cautionnées par des états ou autres); des défaillances des usines, des équipements ou des processus à opérer comme prévu; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; les effets de catastrophes et de crises de santé publique sur l'économie mondiale, le marché du minerai de fer et les opérations de Champion; ainsi que les facteurs traités dans la section sur les facteurs de risque du rapport annuel 2024 et de la notice annuelle 2024 de la Société, les risques et les incertitudes décrits dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2024 et les risques décrits dans d'autres rapports déposés par Champion auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et auprès de la *Australian Securities and Investments Commission*, lesquels sont tous disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, auprès de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au et sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs.

Mises à jour ultérieures

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses jugées raisonnables de l'avis de la direction et ne s'appliquent qu'en date du présent communiqué de presse ou aux dates indiquées dans ces énoncés. Champion n'assume aucune obligation de publier une mise à jour ou de réviser tout énoncé prospectif contenu dans les présentes, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou autres circonstances, à moins que la législation ne l'y oblige. Si la Société publie une mise à jour de l'un ou de plusieurs des énoncés prospectifs, l'on ne doit pas supposer que d'autres mises à jour suivront à propos de ces énoncés prospectifs ou d'autres énoncés prospectifs. Champion met en garde le lecteur à l'effet que la liste de risques et d'incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient considérer les facteurs ci-dessus avec attention, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent.

Personne qualifiée

M. Vincent Blanchet, P. Eng., ingénieur chez Minerai de fer Québec inc., la filiale de la Société, est une « personne qualifiée » tel que ce terme est défini par le Règlement 43-101 et a révisé et approuvé ou a préparé, selon le cas, la divulgation des informations scientifiques et techniques contenues dans le présent communiqué de presse et a confirmé que les informations pertinentes reflètent fidèlement les données et les études disponibles pour les projets pertinents. La révision et l'approbation de M. Blanchet ne s'appliquent pas aux énoncés portant sur la connaissance de la Société de nouvelles informations ou données ou de changements importants aux hypothèses importantes et aux paramètres techniques qui sous-tendent l'étude. M. Blanchet est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Pour plus de renseignements :

Champion Iron Limited

Michael Marcotte, CFA

Vice-président sénior au développement corporatif et aux marchés des capitaux

514-316-4858, poste 1128

Info@championiron.com

Pour plus de renseignements sur Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : www.championiron.com.

Toute référence à des dollars est exprimée en devises canadiennes.

La diffusion du présent communiqué de presse a été autorisée par le conseil d'administration de Champion Iron Limited.